



**Université
Gustave
Eiffel**



Charte élaborée par le groupe
de travail sur l'événementiel
éco-responsable de l'université

Charte des événements éco-responsables



Gilles Roussel, Président de l'Université Gustave Eiffel

Le mot du Président



L'Université Gustave Eiffel est une université nationale, pluridisciplinaire, citoyenne. Forte d'implantations dans de nombreuses régions, elle porte l'ambition scientifique de préparer la transformation et l'adaptation soutenable des villes et des territoires.

Cette ambition doit naturellement trouver un écho à l'interne de l'établissement, dans le quotidien de l'accomplissement de nos missions de service public.

L'événementiel est présent dans nos activités de formation, de recherche, d'ouverture vers la société, nos manifestations institutionnelles, conviviales...

Cette charte donne un cadre commun et dix modes opérationnels d'action pour agir pour un événementiel éco-responsable.

En signant cette charte, notre responsabilité collective est engagée : je souhaite que chacune et chacun puisse aborder chaque événement – qu'il/elle soit participant.e ou organisateur.rice – avec cette attention éco-responsable, alignée sur les Objectifs de Développement Durable. Je remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration et à la création de cette charte.



Objectif de la charte

L'objectif de cette charte est de créer une cohésion interne et de s'engager sur la diminution de l'empreinte environnementale des événements organisés au sein de nos campus, tout en tenant compte de l'impact économique, en favorisant l'insertion sociale et en promouvant l'égalité.

Dans la continuité de la création de cette charte, un guide de bonnes pratiques complètera l'engagement de l'Université Gustave Eiffel dans l'organisation d'événements éco-responsables.

Que sont les Objectifs de Développement Durable ?

Les [Objectifs de Développement Durable](#) (ODD), au nombre de 17, ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#), qui définit un plan d'actions sur 15 ans visant à réaliser ces objectifs (autrement appelé, Agenda 2030). Ces ODD sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, les inégalités, protéger la planète et améliorer le quotidien de chaque personne partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

Ainsi, chaque paragraphe de la charte fait référence aux Objectifs de Développement Durable (ODD) qui lui correspond.

I. Privilégier les achats durables en intégrant les critères DD&RS



Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains (Afnor, référentiel ISO 20400).

L'événement doit répondre à la règle des 5R :

- Refuser ce qui est superflu et questionner notre réel besoin ;
- Réduire, en achetant moins mais mieux ;
- Réutiliser/Réparer, en privilégiant les matériels d'occasion par exemple ;
- Recycler. Le mieux est de ne pas produire de déchets, mais s'il en a été produit, choisir la filière de recyclage la plus adaptée ;
- Composter les Résidus alimentaires.

II. Privilégier une restauration durable



La restauration durable est une alimentation qui va privilégier les circuits courts comprenant des produits de saison, non traités (par exemple bio) et privilégier le végétal.

L'agriculture est responsable de 80% de la déforestation et représente environ 15% des émissions de gaz à effet de serre mondiales : $\frac{2}{3}$ de nos cultures sont utilisées pour nourrir nos animaux et la viande rouge consomme énormément d'eau. L'élevage industriel ne garantit pas de bonnes conditions pour les animaux.

La restauration durable limite les déchets et donc le gaspillage alimentaire.



III. Réduire les émissions liées au transport



En France, le transport est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre et représente environ 1/3 des émissions.

Il est indispensable de réfléchir à l'accessibilité du lieu, aux modes de livraison et de sensibiliser les participant.e.s à privilégier des modes alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.).

IV. Limiter la consommation énergétique et de ressources de l'événement



L'utilisation des bâtiments représente la deuxième cause d'émissions de gaz à effet de serre, en France (environ 1/4 des émissions).

Afin de limiter sa consommation en ressources (énergétique, eau, papier, etc.), il faut repenser notre consommation :

- Sobriété : consommer moins mais mieux, prioriser les besoins essentiels
- Efficacité : réduire la quantité d'énergie, de ressources nécessaires à la satisfaction d'un même besoin et limiter les pertes
- Substitution : remplacer les ressources et énergies les plus polluantes et émettrices de gaz à effet de serre par d'autres moins impactantes

V. Respecter le site et les riverains



Afin de préserver le voisinage, la biodiversité et l'environnement (sol, air, eau, etc.), l'événement éco-responsable limitera la pollution sonore et visuelle. Le site sera également rendu propre à la fin de l'événement.

VI. Communiquer et sensibiliser de façon responsable



Pour être éco-responsables, les organisateur.ice.s doivent s'assurer de l'authenticité, de la clarté et de la proportionnalité des messages diffusés pour éviter le greenwashing (ou écoblanchiment). Les participant.e.s seront également sensibilisé.e.s à la démarche éco-responsable.



Campus de Marne-la-Vallée



VII. Réduire, trier et valoriser ses déchets



L'objectif est de réduire la production de déchets, notamment en visant un événement zéro déchet. Lorsque ces déchets ne peuvent pas être évités, les filières de tri et de recyclage seront mises à disposition des participant.e.s. La règle des 5R est à privilégier (cf. I. Privilégier les achats durables).

VIII. Rendre l'événement accessible à tous.tes et promouvoir l'égalité



L'événement devra promouvoir l'égalité et l'inclusion à destination de tous.tes les participant.e.s mais également de ses partenaires et prestataires en choisissant une communication et une politique d'achats adaptées ainsi qu'une accessibilité à toutes et tous.

IX. Limiter l'impact environnemental du numérique de l'événement



Le numérique représente environ 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Réduire l'impact environnemental du numérique est primordial notamment lors d'événements dématérialisés en limitant l'usage de la vidéo, en optimisant les équipements...

X. Réaliser un bilan environnemental et social de l'événement



Afin de diminuer l'impact environnemental et social de l'événement, il est possible de labelliser son événement éco-responsable et d'en mesurer les impacts par un bilan détaillé.



Après signature, merci d'envoyer la charte au service événementiel pour les personnels : organisation.evenements@u-pem.fr et au chargé de développement des initiatives étudiantes et associatives pour les étudiants : initiatives.etudiantes@univ-eiffel.fr

Fait à _____ le _____

(Nom de la personne ou du service à compléter)

s'engage à respecter (merci de lister les numéros et intitulés des paragraphes) :

-
-
-
-
-
-

Signature :

Contact : (mail + numéro de téléphone) :

MISSION DD&RS - UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL

Campus de Marne-la-Vallée

5 Boulevard Descartes

Champs-sur-Marne 77454 Marne-la-Vallée cedex 2

univ-gustave-eiffel.fr